

## Communiqué de presse

# L'OMS le confirme : les éoliennes sont un problème sanitaire

Granges (SO), le 12 octobre 2018

**L'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient de publier une mise en garde concrète : les installations éoliennes ne devraient pas émettre un bruit supérieur à 45 décibels pendant la journée. L'OMS recommande aux décideurs de prendre les mesures nécessaires pour réduire la pollution sonore des éoliennes étant donné que leur bruit au-dessus de ce niveau entraîne des effets nocifs pour la santé.**

LOMS vient de publier ses lignes directrices sur le bruit ambiant en Europe. Le bruit des éoliennes est désormais traité par l'agence mondiale de la santé au même titre que le bruit des routes, des trains, de l'aviation et des loisirs.

L'OMS formule une demande claire : les émissions sonores des éoliennes doivent être limitées à moins de 45 dB pendant la journée. Au-delà de ce niveau, le bruit est nocif pour la santé. En Suisse, la plupart des éoliennes sont prévues en zone agricole, où la valeur limite pour les habitants selon l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) est de 60 dB pendant la journée. Par conséquent, les éoliennes en Suisse peuvent être trois fois plus bruyantes (15 dB) que ne le recommande l'OMS. Edictée en 1986, l'OPB est totalement obsolète.

Étant donné que les éoliennes sont des installations industrielles qui fonctionnent dans des zones non industrielles par nature tranquilles, la réglementation actuelle de l'OPB est inadaptée aux éoliennes et ne peut prévenir une pollution sonore excessive ou des dommages pour la santé des riverains.

L'OMS note qu'il existe une lacune dans la recherche scientifique dans ce domaine. En particulier, il manque des études pour évaluer les effets du bruit des éoliennes sur les riverains la nuit. Par conséquent, la valeur limite applicable de nuit devrait être fixée bien en dessous de 45 dB. Des distances minimales beaucoup plus grandes devraient être imposées entre les éoliennes et les riverains.

Les recherches citées par l'OMS sont toujours basées sur la moyenne de la population (P90 = 90% de la population). Les 10% de la population qui sont particulièrement sensibles et pourraient souffrir d'effets sur la santé supérieurs à la moyenne avec une même exposition au bruit ne sont pas pris en compte dans la recommandation de l'OMS et sont donc encore plus affectés par le bruit.

Paysage Libre Suisse demande aux autorités concernées de protéger la population contre les projets de centrales éoliennes et d'adapter immédiatement l'OPB. Dans la période de transition jusqu'à l'adaptation de l'OPB, des mesures de précaution telles que l'abandon des marges de tolérance dans les valeurs de planification doivent être mises en œuvre d'urgence.

### Contact:

**Michel Fior, secrétaire général, 079 898 11 55, [michel.fior@paysage-libre.ch](mailto:michel.fior@paysage-libre.ch)**